

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Approbation d'une convention relative au transfert du PLU au Territoire Vallée Sud-Grand Paris.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 () JUIN 2016 et de la publication le 2 () JUIN 2016 Pour le Maire et par delégation,

Certifié exécutoire

Pour le Maire et par délégation, Le Directeur général des services, 1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 juin 2016

Objet : Approbation d'une convention relative au transfert du PLU au Territoire Vallée Sud-Grand Paris.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-2 et L.5219-5,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.141-17,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et en particulier le Plan Local d'Urbanisme,

Vu le décret 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège est à Antony, Vallée Sud - Grand Paris,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2015 relative au transfert de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux établissements publics territoriaux et l'accord de la commune pour l'achèvement des procédures d'élaboration ou d'évolution du PLU communal en cours au 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du conseil de Territoire du 16 février 2016 relative à l'achèvement des procédures d'élaboration ou d'évolution du PLU communal en cours au 1^{er} janvier 2016,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2016, l'établissement public territorial de rattachement de la commune est compétent de plein droit pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité du territoire de cet établissement,

Considérant que la Ville de Clamart, par délibération du 16 décembre 2015, a ainsi décidé de confier à l'établissement public territorial de rattachement de la Commune de Clamart, l'achèvement de toute procédure d'élaboration ou d'évolution de son plan local d'urbanisme ainsi que la gestion de tous contentieux afférents auxdites procédures, cependant engagées par elle avant le 1^{er} janvier 2016, et en cours à cette même date,

Considérant qu'ainsi la Ville de Clamart, ayant mis à la disposition du Territoire sa chargée de mission « PLU » Madame Marie BLANZE entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2016, son traitement et les frais de ses missions seront remboursés à la Commune par le Territoire à hauteur de 42 888 €,

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 14 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (5 abstentions),

21 31 - 9- 1 12 - 50a

DECIDE de solliciter de Monsieur le Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée délibérante d'une convention de remboursement à la Commune des charges afférentes à l'achèvement de la procédure de révision du PLU.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maires DE CA Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Modification dans la représentation de la Commune au sein du Conseil d'administration du lycée Jacques Monod.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER. Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART -Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

Mme Marie-Laure COUPEAU

Mme Christine QUILLERY

Mme Sally RIBEIRO

M. Maurice BOUYER à

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

M. Géraud DELORME à

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15) à

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 JUIN 2016 et de la publication le 2 0 JUIN 2016 Pour le Maire et par delégation,

Certifié exécutoire

Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

<u>Objet</u>: Modification dans la représentation de la Commune au sein du Conseil d'administration du lycée Jacques Monod.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrice RONCARI, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, périscolaires, des centres socioculturels, de la cuisine centrale et de la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les lois n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE),

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L 421-1 et L 421-2,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 modifiée le 10 décembre 2014,

Considérant que conformément à l'article L.421-2 du Code de l'éducation, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, les conseils d'administration des lycées et collèges comprennent :

- dans les collèges de plus de 600 élèves et les lycées, un représentant de cet établissement et un représentant du Conseil municipal ;

Considérant que la représentante suppléante de la Ville ne pouvant plus exercer cette mission, il convient de la remplacer ;

Vu l'avis de la commission $n^{\circ}6$ – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

PROCEDE à la désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger en tant que suppléant au sein du conseil d'administration de cet établissement :

Sont candidats et ont obtenu :

Sally RIBEIRO : 36 voixPierre CARRIVE : 8 voix

THE WAY

Signal and M

Est donc élue en tant que suppléante :

Sally RIBEIRO

Pour extrait conforme,

Le Maire Président du Territoire Vallée Sud - Grand Paris



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Modification dans la représentation de la Commune au sein de la Commission de surveillance de l'Hôpital Antoine Béclère.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT -Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART -MINASSIAN Mme Jacqueline Mme Marie-Thérèse CAROLLO _ Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA -Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 1 1 2016 et de la publication le 2 0 1 1 1 2016 Pour le Maire et par délégation, Le Directeur général des services,

Certifié exécutoire

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Réf: 160606

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2016

<u>Objet</u>: Modification dans la représentation de la Commune au sein de la Commission de surveillance de l'Hôpital Antoine Béclère.

Le Conseil.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts des établissements du pôle universitaire Paris Sud.

Vu la délibération du 11 avril 2014, par laquelle le Conseil municipal avait désigné Monsieur le Maire pour siéger au sein de la Commission de Surveillance du Groupe hospitalier Paris Sud,

Considérant que Monsieur le Maire souhaite déléguer cette représentation à Madame la Première Adjointe, Christine QUILLERY, chargée des affaires sociales, de la santé, de la solidarité, des Aînés et du handicap,

Vu l'avis de la commission n°4 – social, santé, solidarité, égalité des chances, handicap et accessibilité, et Aînés du 14 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

PROCEDE à la désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission de Surveillance des établissements du pôle universitaire Paris Sud.

Sont candidates et ont obtenu :

- Christine QUILLERY: 36 voix - Isabelle RAKOFF: 8 voix

Est donc élue :

- Christine QUILLERY

Pour extrait conforme,

Le Maire

Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris,



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Demande de subvention auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) pour les travaux de création de deux points d'arrêt des lignes 390 et 195, rue de la Cavée à l'angle de la RD906 à Clamart.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART -Mme Jacqueline MINASSIAN Marie-Thérèse Mme CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO M. Maurice BOUYER à

M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9) à

à M. Géraud DELORME

Mme Colette HUARD à à M. François LE GOT

Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en

Pour le Maire et Par le légation,

Certifié exécutoire

le 2 0 JUIN 2016 et de la publication

Préfecture

Sébastie

Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 juin 2016

Objet : Demande de subvention auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) pour les travaux de création de deux points d'arrêt des lignes 390 et 195, rue de la Cavée à l'angle de la RD906 à Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de la mise en service du tramway T6, les lignes de bus 390 et 195 ont vu leur itinéraire modifié au niveau de leurs arrêts rue de la Cavée à son angle avec l'avenue du Général de Gaulle (RD90),

Considérant que ces arrêts dénommés « La Cavée » assurent une connexion avec la station du tramway T6 et desservent une partie des entreprises bordant cette avenue, ainsi que l'Hôpital Béclère,

Considérant qu'un premier arrêt sera implanté aux environs du numéro 3 de la rue et sera desservi par la ligne 390 en direction de « Velizy - Europe sud » et par la ligne 195 en direction de « Châtillon-Montrouge-Métro ». Le second arrêt sera implanté en face et sera desservi par la ligne 390 en direction de « Bourg-la-Reine - RER ». La ligne 195 passe quant à elle par le boulevard du Moulin de la Tour.

Cette rue est particulièrement large et les trottoirs peuvent être adaptés pour recevoir ces arrêts. La rue de la Cavée étant une voie communale, il appartient à la Ville de créer ces deux quais bus. Les crédits correspondant ont été votés au budget de l'exercice 2016 par le Conseil municipal, le 14 avril 2016,

Les travaux qui seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune consistent en la réalisation d'un aménagement de voirie permettant de créer deux quais par une avancée de trottoir, l'ensemble étant accessible aux personnes à mobilité réduite. Les panneaux indiquant ces points d'arrêt seront financés et installés par la RATP. Les arrêts pourront recevoir un abribus,

Considérant que le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) aide financièrement les collectivités territoriales dans la réalisation de ce type de projet,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le projet de réalisation de ces travaux, et le plan de financement correspondant.

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de deux points d'arrêt des lignes 390 et 195 rue de la Cavée à l'angle de la RD906 dans le cadre de son prolongement au petit Clamart.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) une subvention au taux maximum pour les travaux de création de deux points d'arrêt de la ligne 190 rue de la Cavée à l'angle de la RD906 dans le cadre de la restructuration des lignes de bus liés à l'arrivée du tramway T6, et à signer toutes les pièces afférentes.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

arîtariye 1882) el artas Pour extrait conforme,

Le Maire, Président du Territoire Vallée Sud - Grand Paris,



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Approbation des conventions financières pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques avec le SIPPEREC des opérateurs Orange et Numéricâble rue Albert Neveu, rue de Meudon, rue des Feuillants, rue Marguerite et des opérateurs Orange et Numéricâble rue des Prés.

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART -Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO _ Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 101N 2016 et de la publication le 2 0 101N 2016 Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général des services,

Certifié exécutoire

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 juin 2016

<u>Objet</u>: Approbation des conventions financières pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques avec le SIPPEREC des opérateurs Orange et Numéricâble rue Albert Neveu, rue de Meudon, rue des Feuillants, rue Marguerite et des opérateurs Orange et Numéricâble rue des Prés.

Le Conseil.

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2006-06-55 du 25 juin 2006 et n°2009-12-170 du 15 décembre 2009 du Comité Syndical du SIPPEREC,

Considérant qu'au 31 décembre 2016, il restera à Clamart environ 26 km de réseaux ErDF aérien dont 3,8 km de réseau câble nu et 22,2 km de câble torsadé, la Ville de Clamart doit donc s'impliquer encore davantage dans ce processus afin de supprimer le maximum de réseau aérien. Cette année près de 2 km de câble nu seront enfouis,

Considérant que la Ville a décidé de poursuivre ce programme d'enfouissement de la manière suivante :

- pour les rues en maîtrise d'ouvrage ErDF :

rue Albert Neveu, rue de Meudon, rue des Feuillants, rue Marguerite.

- pour les rues en maîtrise d'ouvrage SIPPEREC :

rue des Prés.

Considérant qu'en conséquence, afin de résorber l'ensemble des réseaux aériens de la voirie susmentionnée, la ville de Clamart devra consentir un effort budgétaire de 183 600 € TTC,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les conventions financières avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange rues Albert Neveu, de Meudon, des Feuillants, Marguerite, et des Prés.

APPROUVE les conventions financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricâble rues Albert Neveu, de Meudon, des Feuillants, Marguerite, et des Prés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris,



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public rue Franklin Roosevelt et allée de Meudon à Clamart en vue de son aliénation.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme **MINASSIAN** Jacqueline Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN
M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERYà Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

M. Géraud DELORME
 Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 2 0 JUIN 2016
et de la publication

le 2 0 1111N 2016 Pour le Maire et par délégation, Le Directeur général des services, 1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.



Séance du 15 juin 2016

Objet: Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public rue Franklin Roosevelt et allée de Meudon à Clamart en vue de son aliénation.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1 et L.2141-1,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment son article L 141-3.

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu l'avis du service départemental de France Domaine en date 4 juin 2015 prorogé par courrier en date du 7 juin 2016 pour une durée de six mois,

La Ville de Clamart est propriétaire dans son domaine privé, au 10 rue du président Roosevelt, d'un terrain d'une superficie cadastrale de 7 386 m², composé de deux parcelles section AC 273 et AC 293, classées en zones UA et UE au Plan Local d'Urbanisme, occupé par le bâtiment désaffecté et déclassé de l'ancienne piscine municipale,

Considérant qu'elle a souhaité engager la cession de ce terrain afin d'y réaliser un programme de construction de logements sociaux et en accession, conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur et que par délibération en date du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a délibéré sur les modalités de sélection des acquéreurs potentiels en vue de la cession de ce terrain,

Considérant que la Ville a ensuite lancé le 30 juillet 2015, une consultation d'équipes (promoteurs, architectes, urbanistes, bureaux d'études techniques, ...) dans le cadre d'un appel à projet, puis mené cette procédure à son terme par le choix de l'offre architecturale et financière du groupement Emerige Résidentiel et Brownfields approuvée par le Conseil municipal du 10 mars 2016 pour un montant de 9 400 000 €,

Considérant qu'au droit de chacune des façades de ce terrain, rue Franklin Roosevelt et allée de Meudon, deux emprises, incluses dans les parcelles d'assiette de l'ancienne piscine et dédiées au stationnement des usagers ou agents de cet équipement ont été laissées à disposition des usagers dans l'attente d'une évolution de ce secteur et de sa phase de concrétisation. Ces deux emprises représentent une superficie globale de 292 m². Un plan de division parcellaire a été réalisé (voir plan en annexe) de sorte à identifier ces deux emprises. La parcelle AC 273 se trouve constituée de trois lots : le lot A, allée de Meudon d'une contenance de 154 m², le lot B, rue Franklin Roosevelt, d'une contenance de 138 m² et le lot C représentant la superficie résiduelle de la parcelle AC 273 et d'une contenance de 6320 m², soit au total 6612 m² (surface géomètre) et 6643 m² (surface cadastrale). Il

convient aujourd'hui de constater la désaffectation des emprises des lots A et B et de confirmer leur déclassement tel qu'approuvé par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2014,

Considérant qu'en vertu de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative. En l'espèce, une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien est nécessaire. Selon l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil municipal et est dispensé d'enquête publique lorsque le déclassement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

Considérant que les emprises concernées n'ont pas pour fonction d'assurer la circulation ou une desserte, que la continuité des déplacements piétons, cyclistes et automobiles n'est en rien affectée ; ce déclassement ne fera pas l'objet d'une enquête publique,

Considérant ainsi, que le terrain d'assiette de l'opération désormais constitué des parcelles AC 293 et AC 273 constituée des lot A, B et C fera l'objet d'une vente au prix global de 9 400 000 €. Le prix sera ventilé entre les différentes parcelles - conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2016 et à l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre),

CONSTATE la désaffectation des emprises rue Franklin Roosevelt et allée de Meudon, indiquées lot A et B au plan annexé.

PRONONCE le déclassement définitif du domaine public de ces emprises.

mini 100 C Men 17 July - Brain T 1

SUMBLE ...

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à leur vente pour le compte de la Commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris,



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Acquisition d'un terrain bâti sis 3 rue de la Bourcillière cadastré section BP numéro 125, d'une surface de 270 m². Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 2 0 JUIN 2016
et de la publication
le 2 0 JUIN 2016
Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 juin 2016

Objet: Acquisition d'un terrain bâti sis 3 rue de la Bourcillière cadastré section BP numéro 125, d'une surface de 270 m².

Le Conseil.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 1111-1,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu l'avis du service départemental de France Domaine en date 20 novembre 2015,

Considérant que la propriété sise 3 rue de la Bourcillière, cadastrée section BP numéro 125, appartenant à Monsieur et Madame Claude GUILLONNEAU est actuellement occupée par un garage automobile dont le locataire est titulaire d'un bail commercial et dont l'activité s'étend sur la parcelle limitrophe, 1 rue de la Bourcillière, appartenant à la Ville, et formant angle avec l'avenue du Général de Gaulle. La Ville est également déjà propriétaire du terrain situé en continuité au 482 avenue du Général de Gaulle, libre de toute occupation.

Considérant que l'ajout de cette parcelle, aux terrains appartenant d'ores et déjà à la Ville, permettrait de créer une unité foncière cohérente afin d'y réaliser à terme une opération immobilière de qualité avec commerces en rez-de-chaussée conformément aux objectifs du PLU en révision. L'OAP « RD 906 » prévoit en effet de rendre les abords de l'avenue du Général de Gaulle plus attractifs en y offrant une mixité fonctionnelle, urbaine et sociale.

Considérant que par courrier du 18 janvier 2016, Monsieur et Madame Claude GUILLONNEAU ont proposé à la Ville d'acquérir ce bien au prix de 120 000 €. Au regard de l'avis conforme de France Domaine en date du 20 novembre 2015, la Ville se propose donc d'acquérir ce bien au prix demandé.

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité (5 voix contre et 3 abstentions),

APPROUVE l'acquisition à l'amiable du terrain bâti sis 3 rue de la Bourcillière BP numéro 125, d'une superficie de 270 m², appartenant à Monsieur et Madame Claude GUILLONNEAU, au prix de 120 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la commune.

INDIQUE que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération.

a transfer of

Pour extrait conforme,

Le Maire

Président du Territoire

Vallee Sud - Grand Paris,



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Modification du règlement de fonctionnement de la petite enfance portant sur la fourniture par les parents de paniers repas aux enfants faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2015

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

Mme Marie-Laure COUPEAU à

à Mme Christine QUILLERY

Mme Sally RIBEIRO à

à M. Maurice BOUYER

M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9) à

M. Géraud DELORME à

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture
le 2 0 JUIN 2016
et de la publication
le 2 0 JUIN 2016
Pour le Maire et par délégation,

Certifié exécutoire

Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.



Séance du 15 juin 2016

<u>Objet</u>: Modification du règlement de fonctionnement de la petite enfance portant sur la fourniture par les parents de paniers repas aux enfants faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Marie-Laure COUPEAU, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de la gestion de la dette,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

the second

The same of the same

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 approuvant le nouveau règlement de fonctionnement de la petite enfance applicable depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant que pour des raisons de sécurité alimentaire et d'organisation, les parents des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires Clamartoises fournissent les paniers- repas des enfants concernés par ces PAI alimentaires et qu'il convient désormais d'appliquer ces pratiques aux enfants accueillis dans les crèches municipales afin de garantir une sécurité alimentaire maximale,

Considérant que le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance doit intégrer cette nouvelle organisation et qu'il convient de faire préciser dans le chapitre 6 du règlement de fonctionnement de la petite enfance intitulé « la santé de l'enfant » que les parents doivent fournir un panier-repas aux enfants fréquentant les crèches municipales et faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire,

Vu l'avis de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions),

APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement de la petite enfance dans son article 6 relatif à la fourniture par les parents de paniers repas aux enfants fréquentant les crèches municipales et faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Président du Territoire, Vallée Sud-Grand Paris



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Approbation d'une convention de partenariat avec la Maison d'assistantes maternelles (MAM) O'ptites frimousses.

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO _ Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA -Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 2 0 JUIN 2016
et de la publication
le 2 0 JUIN 2016
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Approbation d'une convention de partenariat avec la Maison d'assistantes maternelles (MAM) O'ptites frimousses.

Le Conseil.

Après avoir entendu le rapport de Madame Marie-Laure COUPEAU, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de la gestion de la dette,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans un contexte de déséquilibre entre la demande et l'offre d'accueil des tout petits Clamartois, la Ville de Clamart souhaite apporter tout son soutien (tant financier, administratif, matériel que logistique) aux initiatives individuelles qui viseraient à développer l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire,

Considérant qu'en contrepartie de ce soutien, la Ville souhaite que la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) O'ptites frimousses accueille des enfants Clamartois,

Considérant que la Maison d'Assistantes Maternelles « O'ptites frimousses » complète l'offre d'accueil des tout petits Clamartois en proposant 12 berceaux supplémentaires sur la Ville,

Vu l'avis de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions),

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association O'ptites frimousses.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Président du Territoire Vallée Sud-Grand Paris



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Approbation d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92) relative au subventionnement de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN _ Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE Mme Françoise MORGERE à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 2 0 JUIN 2016
et de la publication
le 1 JUIN 2016
Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général des services,

Sébaştien

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 juin 2016

Objet: Approbation d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92) relative au subventionnement de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Marie-Laure COUPEAU, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de la gestion de la dette,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances et plus particulièrement son volet handicap,

Vu la circulaire CNAF n°2014-014 du 16 avril 2014 portant sur l'accueil effectif des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique dans les structures de droit commun,

Considérant que la loi du 11 février 2005 a pour objectif de faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap et prévoit notamment que les enfants de moins de 3 ans en situation de handicap puissent être accueillis dans un établissement ou au sein d'un service ordinaire tel qu'une crèche,

Considérant que pour favoriser cet accueil en milieu ordinaire, la CAF prévoit l'octroi de subventions de fonctionnement pour la mise en place d'actions ou projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap,

Qu'à Clamart, l'inclusion en milieu ordinaire des enfants porteurs de handicap est une priorité de l'équipe municipale. Actuellement, 9 enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les établissements de la petite enfance de la Ville,

Que c'est dans ce contexte que la Ville de Clamart a répondu à un appel à projets de la CAF des Hauts-de-Seine en 2015 pour lequel elle a obtenu un financement de 45 000 €.

Vu l'avis de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

area Court Inch

a smith to the

APPROUVE les termes de la convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92) relative au subventionnement de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

PRECISE que la CAF versera à la Ville de Clamart une subvention d'un montant de 45 000€ au titre de l'année 2015.

S'ENGAGE à inscrire les recettes en résultant sur les crédits figurant au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire DE Cl Président du Territoire Vallée-Sud Grand Paris



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine au sujet du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

Mme Marie-Laure COUPEAU

Mme Christine QUILLERY à

Mme Sally RIBEIRO à

M. Maurice BOUYER à

M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9) à

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 JUIN 2016 et de la publication le 20 JUIN 2016 Pour le Maire et par délégation,

Certifié exécutoire

Sébastie

Le Directer général des services.

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine au sujet du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Marie-Laure COUPEAU, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de la gestion de la dette,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) accueille de manière anonyme et gratuite des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent avec pour principaux objectifs :

- d'offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants,
- de favoriser également des échanges entre adultes,
- de conforter la relation entre les enfants et les parents.

A Clamart, il existe plusieurs antennes du LAEP réparties de la façon suivante :

- dans le quartier centre (Centre Social Jaurès) : lundi 9h30/12h30,
- dans le quartier Gare (Multi-Accueil Fleury) : mercredi 9h30/12h30,
- dans le quartier Plaine (rue Jean Jacques Rousseau) : lundi 15h00/18h00; jeudi 15h00/18h00.

Considérant qu'en 2015, le LAEP a accueilli 137 familles et est financé par les Caisses d'Allocations Familiales au moyen d'une Prestation de Service Ordinaire prenant en charge 30% d'un prix de revient plafonné sur la base du nombre d'heures d'ouverture annuelle au public,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 et dans la limite de 50% de ce nombre d'heures annuelles d'ouverture du service au public, les heures d'organisation, de l'activité (temps de préparation, temps d'analyse de la pratique, réunions...) pourront également être prises en compte et financées via la Prestation Sociale Ordinaire (PSO),

Vu l'avis de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil enfants Parents avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Président du territoire

Vallée Sud-Grand Paris



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Approbation des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF), relatives aux conditions d'obtention de la prestation de service pour les ALSH maternels et élémentaires et les ALSH 11/17 ans sur les temps extrascolaires et périscolaires.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART MINASSIAN Mme Jacqueline Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 10 2016 et de la publication le 2 0 10 2016 Pour le Maire et par délégation, Le Directeur général des services.

Certifié exécutoire

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Approbation des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF), relatives aux conditions d'obtention de la prestation de service pour les ALSH maternels et élémentaires et les ALSH 11/17 ans sur les temps extrascolaires et périscolaires.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrice RONCARI, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, périscolaires, des centres socioculturels, de la cuisine centrale et de la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les conventions d'objectifs et de financement de la prestation de service conclus entre la Ville de Clamart et la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relatives aux conditions d'obtention de la prestation de service pour les accueils de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires et les ALSH 11/17 ans habilités par la Direction départementale de la Cohésion sociale sont arrivés à échéance au 31 décembre 2015, il convient de signer un nouveau cadre conventionnel.

Considérant que cette nouvelle convention qui couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 établit le même conventionnement et que ce mode de calcul est conforme à la tarification faite aux familles depuis la mise en place du logiciel Agora,

Vu l'avis de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, relatives aux conditions d'obtention de la prestation de service pour les ALSH maternels et élémentaires et les ALSH 11/17 ans sur les temps extrascolaires et périscolaires, gérés par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Pour extrait conforme.

Le Maire DE C Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Versement d'une subvention sur projet à l'association Clamart Côté Gare. Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 20 JUN 2016
et de la publication
le 20 JUN 2016
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Versement d'une subvention sur projet à l'association Clamart Côté Gare.

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur Yves Coscas, Adjoint au Maire chargé du personnel communal, des affaires générales, des associations et des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 10 mai 2016 de l'association Clamart Côté Gare qui sollicite la Ville de Clamart afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour son programme annuel d'animations commerciales au niveau du quartier gare impacté par le chantier et les aménagements liés à la construction de la gare du métro automatique Grand Paris Express,

Considérant que cette nouvelle association de professionnels artisans, commerçants et prestataires de services du quartier de la gare, est dynamique et qu'elle fédère déjà un noyau important d'exploitants de proximité, d'acteurs locaux volontaires pour organiser des animations commerciales tout au long de l'année au profit de la vie des habitants du guartier.

Considérant en outre que cette association souhaite participer à différentes manifestations organisées par la Ville : (forum des associations en septembre, accueil des nouveaux clamartois, festival « Jazz à Clamart » en octobre, festivités de fin d'année ...) et qu'elle va donc s'impliquer fortement dans la vie locale.

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

Contain with

DECIDE d'attribuer à l'association Clamart Côté Gare une subvention sur projet d'un montant de 2 000 €.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2016 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Président du Territoire Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Dieter BERGER



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Versement d'une subvention sur projet à l'association CSMC Gym volontaire.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE -- Mme Geneviève POYART MINASSIAN Mme Jacqueline Mme _ Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE Mme Françoise MORGERE

Mme Marie-Laure COUPEAU Mme Christine QUILLERY

à

Mme Sally RIBEIRO à

M. Maurice BOUYER à

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

M. Géraud DELORME à

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 JUIN 2016 et de la publication

Certifié exécutoire

le 2 0 1111N 2016 Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Versement d'une subvention sur projet à l'association CSMC Gym volontaire.

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur Yves Coscas, Adjoint au Maire chargé du personnel communal, des affaires générales, des associations et des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Club Sportif Municipal de Clamart (CSMC) gymnastique volontaire pour organiser le samedi 18 juin 2016 une journée « portes ouvertes » afin de faire découvrir aux Clamartoises et aux Clamartois qui le souhaitent l'ensemble des cours qui ont lieu sur la Ville,

Considérant que cette association, très active sur Clamart, organise des activités régulières de qualité, participe à divers événements sur la Ville, propose des stages durant les vacances scolaires et est également très impliquée dans les nouvelles activités périscolaires,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 13 juin 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

N. W. S. W. J.

DECIDE d'attribuer à l'association CSMC Gymnastique volontaire une subvention sur projet de 1 000 €.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2016 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Président du Territoire

Vallée-Sud - Grand Paris



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Versement d'une subvention sur projet au club d'escrime de Clamart. Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART MINASSIAN Mme Jacqueline Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM
M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 JULN 2016 et de la publication le 2 0 JULN 2016 Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

Certifié exécutoire

Réf: 160616-C

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2016

Objet: Versement d'une subvention sur projet au club d'escrime de Clamart.

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur Yves Coscas, Adjoint au Maire chargé du personnel communal, des affaires générales, des associations et des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Club d'Escrime de Clamart qui souhaite diversifier ses activités en proposant des cours d'épée loisirs pour les jeunes et adultes et en ouvrant des cours d'éveil pour les enfants de 4 à 6 ans,

Considérant que l'association, spécialisée dans le sabre, propose des activités régulières de qualité chaque semaine, participe à divers événements sur la Ville et est impliquée également dans les Nouvelles Activités Périscolaires,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2abstentions),

DECIDE d'attribuer à l'association Club d'Escrime de Clamart une subvention sur projet de 1 500 €.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2016 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet

Pour extrait conforme.

Le Maire

Président du Territoire Vallée Sud 2 Grand Paris



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour les projets des centres socioculturels pour l'année 2016.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD M. Serge KEHYAYAN M. Daniel ELIOT M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

Mme Marie-Laure COUPEAU

Mme Christine QUILLERY à Mme Sally RIBEIRO à

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME Mme Colette HUARD à

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 JUIN 2016 et de la publication

Certifié exécutoire

Sébastien

Le Directeur général des services,

Pour le Maire et 20 16 légation,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour les projets des centres socioculturels pour l'année 2016.

Le Conseil.

Après avoir entendu le rapport de Madame Marcelle MOUSSA, Conseillère municipale chargée de l'animation des centres socioculturels.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Hauts de Seine en date du 29 octobre 2015 mentionnant l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2016,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la parentalité, de la lutte contre les stéréotypes de genre et des conduites sexuelles à risques, la Ville de Clamart poursuit les projets suivants :

- l'Espace parents du centre socioculturel du Pavé blanc, dans le cadre de la convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, propose un accueil hebdomadaire des familles autour des questions liées à la parentalité en présence d'intervenants professionnels, ce qui permet aux parents de mieux appréhender les difficultés éventuelles rencontrées dans l'appréhension de leur rôle parental.
- une action de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes mise en place au mois de mars 2016 à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes,

Que compte tenu des crédits 2016 disponibles pour la Ville de Clamart sollicite le financement des projets mentionnés ci-dessus auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

Vu l'avis de la commission $n^{\circ}6$ – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2016 pour les projets suivants :

- l'Espace parents dans le cadre du projet social du Pavé blanc.
- la sensibilisation égalité femmes-hommes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

PRECISE que les dépenses attenantes ont été prévues au budget 2016.

Pour extrait conforme,

Le Maire, DE CA Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du Programme départemental de soutien aux politiques locales de prévention de la délinquance pour les projets des centres socioculturels pour l'année 2016.

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART MINASSIAN Mme Jacqueline Marie-Thérèse Mme CAROLLO _ Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 () JUIN 2016 et de la publication le 2 () JUIN 2016 Pour le Maire et par délégation,

Certifié exécutoire

Pour le Maire et par délégation, Le Directeur général des services, 1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du Programme départemental de soutien aux politiques locales de prévention de la délinquance pour les projets des centres socioculturels pour l'année 2016.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Marcelle MOUSSA, Conseillère municipale chargée de l'animation des centres socioculturels.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets proposé par le Conseil départemental pour l'année 2016,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la parentalité, de la lutte contre les stéréotypes de genre et des conduites sexuelles à risques, la Ville de Clamart poursuit les projets suivants :

- l'Espace parents du centre socioculturel du Pavé blanc, dans le cadre de la convention avec la Caisse d'allocations familiales, propose un accueil hebdomadaire des familles autour des questions liées à la parentalité en présence d'intervenants professionnels, ce qui permet aux parents de mieux appréhender les difficultés éventuelles rencontrées dans l'appréhension de leur rôle de parents.
- une action de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes mise en place au mois de mars 2016 à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes,

Que compte tenu des crédits 2016, la Ville de Clamart sollicite le financement des projets mentionnés ci-dessus auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du Programme départemental de soutien aux politiques locales de prévention de la délinquance,

Vu l'avis de la commission $n^{\circ}6$ – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du Programme départemental de soutien aux politiques locales de prévention de la délinquance pour 2016 pour les projets suivants :

- l'Espace parents dans le cadre du projet social du Pavé blanc.
- la sensibilisation égalité femmes-hommes.

Ar James Co

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

PRECISE que les dépenses attenantes ont été prévues au budget 2016.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris



Nombre de Conseillers en exercice.....45

Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2016/2017.

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse _ CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture le 2 0 JUIN 2016 et de la publication le 2 0 JUIN 2016 Pour le Maire et par délégation, Le Directeur général des services,

Certifié exécutoire

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice RONCARI, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, périscolaires, des centres socioculturels, de la cuisine centrale et de la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les centres socioculturels municipaux entendent poursuivre cette activité pour les élèves des écoles primaires, les collégiens et les lycéens, pour l'année scolaire 2016/2017,

Que cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit avec les établissements scolaires de la Ville et les parents et comme chaque année, il convient de solliciter la Caisse d'allocations familiales pour une demande de financement,

Vu l'avis de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2016/2017.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service et toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Président du Territoire Vallée Sud - Grand Paris



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des cours de français pour adultes pour l'année 2016. Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÎM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

le 2 0 1111N 2016 Pour le Maire et par délégation, Le Directeur général des services,

Sébast

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

Objet: Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des cours de français pour adultes pour l'année 2016.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrice RONCARI, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, périscolaires, des centres socioculturels, de la cuisine centrale et de la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la citoyenneté et de l'intégration des personnes demeurant sur son territoire, la Ville de Clamart a décidé de poursuivre la mise en œuvre de cours de français pour adultes,

Considérant que compte tenu des crédits de l'Etat alloués pour ce type d'actions en 2016, la Ville de Clamart sollicite le financement des projets des centres socioculturels,

Vu l'avis de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre des crédits de la ligne Bop 104 relative aux cours de français pour adultes, pour l'année 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Président du Territoire Vallée Sud – Grand Paris

VILLE DE CLAMART



CANTON DE CLAMART EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Autorisation d'attribuer la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart. Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART MINASSIAN Mme Jacqueline Mme Marie-Thérèse _ CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN

Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 3 0 10 N 2016
et de la publication 2016
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Séance du 15 juin 2016

<u>Objet</u>: Autorisation d'attribuer la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine QUILLERY, Adjointe au Maire chargée du social, de la santé, de la solidarité, des Aînés et du handicap,

Vu l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales qui indique notamment que « la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté »,

Considérant qu'une personne s'est rendu le 18 mai 2016 au centre administratif, 1-3 avenue Jean Jaurès à Clamart et a proféré à l'encontre du Maire, Monsieur Jean-Didier BERGER, des menaces directes, violentes et personnelles ainsi que des actes d'intimidation,

Considérant qu'une plainte a été déposée contre cette personne le 20 mai 2016 et que le Tribunal correctionnel de Nanterre est saisi de cette affaire,

Considérant qu'ainsi, en application notamment de l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, la collectivité est tenue d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de la Ville de Clamart,

Vu l'avis de la Commission n°2 - Personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 14 juin 2016,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote),

DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de la Ville de Clamart dans le cadre de la procédure intentée contre la personne identifiée et appréhendée ayant proféré des menaces directes, violentes et personnelles à son encontre.

DECIDE de prendre en charge les frais d'actes de procédure et les honoraires d'avocat, pour un montant maximum de 5.000 € HT, jusqu'au terme définitif de la procédure juridictionnelle engagée contre l'auteur des faits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, DE CA Président du Territoire Vallée/Sud Grand Paris

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation Christine QUILLERY Maire - Adjoint



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Désignation d'un membre du Conseil municipal habilité à signer les documents administratifs relatifs à la conformité des travaux effectués sur le terrain cadastré BC 202 sise au n°4 de la rue Yves Kermen à Clamart. Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD

M. Serge KEHYAYAN

M. Daniel ELIOT

M. Lucien NAÏM

M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN
Mme Samia DHAMNA

M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

à Mme Marie-Laure COUPEAU

à Mme Christine QUILLERY

à Mme Sally RIBEIRO

à M. Maurice BOUYER

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

à M. Géraud DELORME

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

à Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 3 UNN 2016
et de la publication
le 2 UNN 2016
Pour le Maire et par delégation,
Le Directeur général des services,

Sébastier

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Madame Paule Lena TOURAILLE est designée pour remplir ces fonctions.

Pour le Maire et par délégation

Séance du 15 juin 2016

<u>Objet</u>: Désignation d'un membre du Conseil municipal habilité à signer les documents administratifs relatifs à la conformité des travaux effectués sur le terrain cadastré BC 202 sise au n°4 de la rue Yves Kermen à Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine QUILLERY, Adjointe au Maire chargée du social, de la santé, de la solidarité, des Aînés et du handicap,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 422-7.

Considérant que Monsieur Jean-Didier BERGER a obtenu, en février 2010, un permis de construire n°PC 092023 09B0107 pour « *Transformer un garage en habitation, modifier l'aspect des façades, construire une pergola pour stationner une voiture et créer un parking en surface* » au 4 rue Yves Kermen à Clamart,

Considérant que les travaux sont à présent achevés, et qu'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée par le pétitionnaire le 6 juin 2016 en Mairie,

Considérant que Monsieur Jean-Didier BERGER, en sa qualité de Maire de la Ville de Clamart, est susceptible en l'espèce d'être considéré comme « personne intéressée », au sens de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que, par précaution, il est proposé au Conseil municipal de désigner un de ses membres pour signer les documents administratifs relatifs à la conformité des travaux effectués en vertu du permis de construire délivré en février 2010 sur le terrain cadastré BC 202, sise 4 rue Yves Kermen à Clamart,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil,

Vu l'avis de la commission n°5 - urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale du 13 avril 2016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions ainsi que M. le Maire, M. Yves Sérié, M. Pierre Carrive et Mme Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote),

DESIGNE Monsieur Yves Sérié pour examiner et le cas échéant, signer les documents administratifs relatifs à la conformité des travaux entrepris en vertu du permis de construire n°PC 092023 09B0107 sur le terrain cadastré BC 202, sise 4 rue Yves Kermen à Clamart.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Président du Territoire Vallée Sud & Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

Pour le Maire et par délégation Christine QUILLERY Maire - Adjoint



VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Modification du tableau des emplois des la Ville de Clamart.

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, place Maurice Gunsbourg, à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT Mme Marie-Laure COUPEAU -- M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART Mme Jacqueline MINASSIAN Mme Marie-Thérèse CAROLLO Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) -Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME -Mme Paule-Léna TOURAILLE - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) -M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER -M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) -M. Philippe KALTENBACH - M. Pierre RAMOGNINO - M. Pierre CARRIVE -Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Patrick GUIMARD M. Serge KEHYAYAN M. Daniel ELIOT M. Lucien NAÏM M. Arnaud DELROT

M. Fabrice LAMAIN Mme Samia DHAMNA M. Mathieu CAUJOLLE

Mme Françoise MORGERE

Mme Marie-Laure COUPEAU

Mme Christine QUILLERY à

Mme Sally RIBEIRO à

M. Maurice BOUYER à

à M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)

M. Géraud DELORME à

à Mme Colette HUARD

à M. François LE GOT

Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15) à

ABSENTS: M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 à 14).

Compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication 016

Pour le Maire et par délégation, Le Directeur général des services,

Sébastien Bo

Certifié exécutoire

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Réf: 160622

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 juin 2016

Objet: Modification du tableau des emplois des la Ville de Clamart.

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur Yves Coscas, Adjoint au Maire chargé du personnel communal, des affaires générales, des associations et des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique du 4 mai 2016,

Considérant que, conformément à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les besoins des services ou la nature des fonctions justifient la création de contrats d'une durée de trois ans ou la transformation de contrats d'une durée d'un an en contrats d'une durée de trois ans,

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'ingénieur territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'un directeur des bâtiments,

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'attaché territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'une responsable des affaires juridiques,

Vu l'avis de la Commission n°2, Personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart comme suit :

Remarques	Grade ou fonction	Effectif budgétaire	Variation	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	Effectif à pourvoir
Modification du contrat d'un ingénieur (contrat de 3 ans, emploi de directeur des bâtiments)	Ingénieur	10	0	10	9	. 1
Modification du contrat d'un attaché (contrat de 3 ans, emploi de responsable des affaires juridiques)	Attaché	33	0	33	30	3

Pour extrait conforme.

Le Maire DE CA Président du Territoire Vallee Sud & Grand Paris,